



Bulletin Officiel

Publié en application de l'article 31 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994

N° 3426 — Lundi 07 Septembre 2009

— 14^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DU CMF

LE CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER MET EN GARDE LE PUBLIC
CONTRE DES OPERATIONS FINANCIERES ILLEGALES 2

بلاغ من هيئة السوق المالية

هيئة السوق المالية تحذر من عمليات مالية غير قانونية 3

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « TUNISIE LEASING
SUBORDONNE 2009 » 4 - 7

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE « BTE 2009 » 7

AUGMENTATION DE CAPITAL

SOCIETE INDUSTRIELLE « TUNISIE LAIT » 8-9

OFFRE A PRIX FERME - OPF- ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE

SOCIETE « LES CIMENTS DE BIZERTE » 10-14

COURBE DES TAUX 15

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 16

ANNEXE

LISTE DES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CMF

**LE CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER MET EN GARDE
LE PUBLIC CONTRE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES ILLÉGALES**

Le Conseil du Marché Financier attire l'attention du public sur le fait que la société « Premier Marketing Tunis SUARL » ayant pour objet les études de marketing, sise au rue 7145, villa n°29 EL MANAR II Tunis et dont le gérant est monsieur Karl PRAGH, de nationalité hollandaise, collecte des fonds d'une manière illégale, à travers des opérations de démarchage financier en contactant directement ou par courrier ou par téléphone le public pour lui proposer des placements sur le marché international des matières premières et ce, via une société britannique dénommée « Commodity Exchange LTD » dont le siège se situerait à Londres.

Le Conseil du Marché Financier informe le public que la société « Premier Marketing Tunis SUARL » et la société « Commodity Exchange LTD » ne sont pas autorisées en Tunisie à exercer une activité dans le marché financier ou à faire toutes autres opérations financières.

En conséquence, le Conseil du Marché Financier met en garde le public contre de tels agissements et lui demande de ne pas donner suite aux propositions d'investissement émanant de la société « Premier Marketing Tunis SUARL ».



Premier Marketing Tunis SUARL

|| 29 7145

Commodity Exchange LTD

Commodity Exchange LTD

Premier Marketing Tunis SUARL

. Premier Marketing Tunis SUARL

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

L'OBLIGATION SUBORDONNEE SE CARACTERISE PAR SON RANG DE CREANCE CONTRACTUELLEMENT DEFINI PAR LA CLAUSE DE SUBORDINATION.

VISAS du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « TUNISIE LEASING SUBORDONNÉ 2009 »

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société Tunisie Leasing, réunie le 4 juin 2009, a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts subordonnés, d'un montant total ne dépassant pas 20 millions de dinars et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a décidé, lors de sa réunion du 4 juin 2009, d'émettre un emprunt obligataire subordonné de 20 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant des taux d'intérêt qui varient entre TMM+1,25% et TMM+1,75% brut l'an pour le taux variable et entre 5,5% et 6,75% brut l'an pour le taux fixe.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration a délégué à la Direction Générale la décision de fixer les taux d'intérêt à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

Dans le cadre de ces autorisations, la Direction Générale de Tunisie Leasing a fixé les taux d'intérêt à TMM+1,25% brut l'an pour le taux variable et 5,65% brut l'an pour le taux fixe.

Dénomination de l'emprunt : «TUNISIE LEASING SUBORDONNE 2009».

Montant : 20 000 000 dinars divisés en 200 000 obligations subordonnées, de nominal 100 dinars chacune.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation subordonnée, déduction faite des intérêts courus entre la date effective de souscription et de libération et le 25 septembre 2009, date limite de clôture des souscriptions.

Prix de remboursement : 100 dinars par obligation subordonnée.

Forme des obligations : Toutes les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêt différents aux choix du souscripteur :

- **Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,25% brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 125 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois d'août de l'année N-1 au mois de juillet de l'année N.

- **Taux fixe :** 5,65% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE (SUITE)

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 5,65% pour le présent emprunt obligataire subordonné.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au 31 juillet 2009, qui est égale à 4,71%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt obligataire subordonné, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 5,96%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,25% et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale : Les obligations subordonnées « TUNISIE LEASING SUBORDONNE 2009 » seront émises pour une durée de **5 ans**.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **3 ans** pour le présent emprunt.

Duration (souscription à taux fixe) : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration correspond à la période à l'issue de laquelle la rentabilité du titre n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt. La duration pour les présentes obligations subordonnées de cet emprunt est de **2,794 années**.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre de la présente émission portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée, entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt obligataire subordonné, soit le **25 septembre 2009**.

Amortissement : Toutes les obligations subordonnées émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation subordonnée, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation subordonnée. L'emprunt sera amorti en totalité le **25 septembre 2014**.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **25 septembre** de chaque année auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Le premier remboursement en capital et le premier paiement en intérêts auront lieu le **25 septembre 2010**.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné seront ouvertes le **11 septembre 2009** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **25 septembre 2009**.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des obligations subordonnées émises. En cas de non placement intégral de l'émission et passé le délai de souscription, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **11 septembre 2009** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Tunis, Marsa, Djerba, Sfax, Sousse et Nabeul) et des autres intermédiaires en bourse.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement, la délivrance des attestations de propriété et la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt «TUNISIE LEASING SUBORDONNE 2009», seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Tunisie Valeurs, Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt et la quantité y afférente choisis par ce dernier.

Garantie : Le présent emprunt obligataire subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation : La présente émission a reçu la note BBB-(tun) à long terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 24 août 2009.

Cotation en Bourse : La Société Tunisie Leasing s'engage à demander, dès la clôture des souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné, l'admission des obligations subordonnées souscrites au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : La Société Tunisie Leasing s'engage, dès la clôture de l'emprunt obligataire subordonné «TUNISIE LEASING SUBORDONNE 2009», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées : L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées. Les dispositions des articles de 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Rang de créance : En cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des prêts participatifs accordés à l'émetteur et des titres participatifs émis par lui. Les présentes obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang : L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres obligations subordonnées qu'il pourrait émettre ultérieurement, aucune priorité quant à leur rang de remboursement en cas de liquidation, sans consentir les mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE (SUITE)**Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :**

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière et de leurs objectifs d'investissement.

Nature du titre : L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des prêts participatifs accordés à l'émetteur et des titres participatifs émis par lui. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés de même rang déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis, ou contractés, ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant.

Qualité de crédit de l'émetteur : Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

Le marché secondaire : Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse, mais il se peut que ce dernier ne soit pas suffisamment liquide.

En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé.

Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisantes de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Un prospectus d'émission et d'admission au marché obligataire de la cote de la Bourse constitué de la note d'opération visée par le CMF sous le n° **09-666** en date du **28 août 2009** et du document de référence « TL 2009 » enregistré par le CMF sous le n° **09-008** en date du **28 août 2009** seront mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Tunisie Leasing, Centre Urbain Nord, avenue Hedi Karray, 1082 Mahrajène, Tunisie Valeurs, Intermédiaire en Bourse, sis 17 rue de Jérusalem 1002 Tunis, les autres intermédiaires en bourse et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

2009 - AS - 1768

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« BTE 2009 »**

La Banque de Tunisie et des Emirats -BTE- porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire «BTE 2009» de D. 50 000 000, ouvertes au public le 1^{er} septembre 2009, ont été clôturées le même jour.

2009 - AS - 1769

AVIS DES SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISAS du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Société Industrielle TUNISIE LAIT

Sidi Bou Ali Km 122 -4040- Sousse

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société Industrielle TUNISIE LAIT, réunie le 30 juin 2009, a décidé d'augmenter le capital social de la société à concurrence de 10 MD pour le porter de 30 MD à 40 MD et a délégué les pouvoirs au conseil d'administration à l'effet de réaliser l'opération d'augmentation du capital et d'en fixer les caractéristiques.

Caractéristiques de l'émission

Montant de l'émission :

Le capital social sera augmenté de **10 MD** par souscription en numéraire.

Prix d'émission :

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à leur valeur nominale, sans prime d'émission, soit **4 dinars** l'action. Les actions nouvelles souscrites seront libérées à concurrence du quart lors de la souscription.

Droit préférentiel de souscription :

La souscription aux 2 500 000 actions nouvelles sera réservée à titre préférentiel aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires des droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

A titre irréductible

A raison d'une **(1)** action nouvelle pour trois **(3)** actions anciennes.

Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter, soit vendre en Bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La Société Industrielle TUNISIE LAIT ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

A titre réductible

En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible le nombre d'actions nouvelles qu'ils veulent. Leurs demandes seront satisfaites en utilisant les actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement absorbées par les demandes à titre irréductible.

Les actions souscrites à titre réductible sont attribuées aux actionnaires et aux cessionnaires des droits de souscription, qui auront souscrit un nombre d'actions supérieur à celui qu'ils pouvaient souscrire à titre préférentiel, proportionnellement à leurs parts dans le capital social, et dans la limite de leurs demandes.

Période de souscription :

La souscription aux 2 500 000 actions nouvelles à émettre en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible, et ce, du **14 septembre 2009** au **31 octobre 2009*** inclus.

* Les actionnaires et / ou cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs dépositaires d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du **31/10/2009** sont informés que leurs dépositaires procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

AUGMENTATION DE CAPITAL TUNISIE LAIT (SUITE)**Souscription publique :**

Passé le délai de souscription réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription, les actions nouvelles, éventuellement non souscrites ni à titre irréductible ni à titre réductible, seront offertes au public du **02/11/2009 au 16/11/2009 inclus**.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité.

Etablissements domiciliaires :

Les souscriptions seront reçues et les versements effectués, sans frais, auprès de tous les intermédiaires en Bourse. En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de **1 dinar**, représentant le quart de la valeur nominale de l'action.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans un compte indisponible n° **10 500 002 0219837 788 96** ouvert sur les livres de la STB, agence Sousse-002 et réservé à l'augmentation de capital de Tunisie Lait.

Après répartition les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions à titre réductible non satisfaites, seront remboursées, sans intérêts, au guichet qui aura reçu les souscriptions dans un délai ne dépassant pas les **10 jours** à partir de la date de clôture des souscriptions à titre préférentiel, soit au plus tard le **10/11/2009**.

Jouissance des actions nouvelles souscrites :

Les 2 500 000 actions nouvelles souscrites porteront jouissance en dividendes à partir du **1er janvier 2009**, à hauteur de leur libération, soit le quart.

Cotation en Bourse :Cotation en Bourse des actions anciennes :

Les 7 500 000 actions anciennes composant le capital social actuel de Tunisie Lait inscrites sur le marché des titres de capital de la cote de la Bourse, seront négociées, à partir du **14/09/ 2009**, droits de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites

Les 2 500 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire et à libérer du quart seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire et la publication de la notice conséquente au JORT, aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT et aux quotidiens de la place, séparément des actions anciennes jusqu'à leur libération totale et la mise en paiement des dividendes de l'année au cours de laquelle la libération aura lieu en totalité. A partir de cette date elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en Bourse sur les droits de souscription auront lieu du **14/09/2009** au **31/10/2009*** inclus. Il est précisé qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Prise en charge par le STICODEVAM :

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN n°TN0003300977 à partir de la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire.

Les droits de souscription seront pris en charge par la STICODEVAM, sous le code ISIN n° TN0003300969, durant la période de souscription préférentielle, soit du **14/09/2009** au **31/10/2009** inclus.

A cet effet, la STICODEVAM assurera les règlements/livraisons sur lesdits droits et actions négociés en Bourse.

Un prospectus d'émission visé par le Conseil du Marché Financier sous le n° 09 - 667 du 28 août 2009 sera, incessamment, mis à la disposition du public au siège social de la Société Industrielle TUNISIE LAIT et auprès de COFIB CAPITAL FINANCES et de tous les autres intermédiaires en Bourse.

* Les actionnaires et / ou cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs dépositaires d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du **31/10/2009** sont informés que leurs dépositaires procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

AVIS DES SOCIETES

OFFRE A PRIX FERME - OPF -

Portée du visa du CMF: Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

OFFRE A PRIX FERME - OPF - ET ADMISSION AU MARCHE PRINCIPAL DE LA COTE DE LABOURSE DES ACTIONS DE LA SOCIETE « LES CIMENTS DE BIZERTE »

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme –OPF– et d'admission au marché principal de la cote de la Bourse des actions de la société « Les Ciments de Bizerte ».

Dans le cadre du prospectus, la société « Les Ciments de Bizerte » a pris les engagements suivants :

- se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes de valeurs mobilières ;
- tenir une communication financière au moins une fois par an.

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE « LES CIMENTS DE BIZERTE » AU MARCHE PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE :

La Bourse a donné, en date du 07/08/2009, son accord de principe quant à l'admission des actions de la société « Les Ciments de Bizerte » au marché principal de la cote de la Bourse.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions de la société « Les Ciments de Bizerte » se fera au marché principal de la cote de la Bourse au cours de 11,500 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

- **Décisions ayant autorisé l'opération :**

Sur proposition du Conseil d'Administration réuni le 17/07/2009, et conformément à la décision de la CAREPP du 29/06/2009, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société « Les Ciments de Bizerte » tenue le 05/08/2009 a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres au marché principal de la cote de la Bourse de Tunis.

- **Autorisation d'augmentation du capital :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 05/08/2009 a décidé d'augmenter le capital social de la société « Les Ciments de Bizerte » de 35 237 830 dinars à 44 047 290 dinars par souscription en numéraire d'un montant de 8 809 460 dinars et l'émission de 8 809 460 actions nouvelles au prix d'émission de 11,500 dinars l'action, représentant un nominal de un (1) dinar et une prime d'émission de 10,500 dinars à libérer intégralement à la souscription.

- **Droit préférentiel de souscription :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 05/08/2009 a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation de capital au public à l'occasion de l'introduction des titres de la société à la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

En conséquence de la décision de l'augmentation du capital social réservée au public, les anciens actionnaires renoncent à leurs droits préférentiels de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital. Cette renonciation se traduit par la suppression du droit préférentiel de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

OFFRE A PRIX FERME - OPF -

- **Cadre de l'offre :**

L'introduction s'effectuera par la mise sur le marché, dans le cadre d'une augmentation de capital par voie de souscription publique, de 8 809 460 actions d'une valeur nominale de un (1) dinar chacune, représentant 20% du capital après la réalisation de ladite augmentation.

1- Présentation de la société :

Dénomination : « Les Ciments de Bizerte »

Siège social : Baie de Sebra – BP 53 – 7018 Bizerte

Forme juridique : Société Anonyme

Date de constitution : 01/11/1950

Capital social : 35 237 830 dinars divisé en 35 237 830 actions de nominal un (1) dinar* entièrement libérées.

Objet social :

La société a principalement pour objet :

- La fabrication, la vente et l'exportation des chaux, ciments et produits hydrauliques ou non et, généralement de tous produits concernant le bâtiment.
- L'étude de toutes affaires industrielles, minières, commerciales ou agricoles.
- L'exploitation de l'énergie électrique sous toutes ses formes, l'acquisition et l'établissement de toutes installations électriques ou de toute autre nature.
- La création, l'acquisition, et l'exploitation de tous moyens de transport pouvant être utiles ou nécessaires à l'exploitation des usines et des établissements industriels de la société.
- La création la construction, l'acquisition, l'aménagement, la prise à bail, la location et l'exploitation de toutes concessions, de tous immeubles, bâtiments et locaux, ainsi que tout le matériel, machines, mobilier et accessoires nécessaires aux besoins industriels et commerciaux de la société.
- L'exploitation de toutes mines, carrières, forêts chutes d'eau, etc...
- L'installation et l'exploitation de toutes industries annexes comportant notamment l'acquisition, l'achat, la prise, l'obtention, la cession, la vente et l'exploitation de tous brevets, certificats, licences et de tous procédés brevetés ou non se rattachant directement ou indirectement à l'objet social.
- La prise de participation directe ou indirecte de la Société à toutes activités ou opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, en Tunisie ou à l'étranger, sous quelques formes que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher directement ou indirectement à l'Objet Social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.
- Et généralement toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ainsi que toutes opérations annexes ou connexes pouvant présenter de l'utilité pour la société, favoriser ou développer ses intérêts.

2- Période de validité de l'offre :

L'offre à prix ferme est ouverte au public du **10/09/2009 au 30/09/2009 inclus**.

3- Date de jouissance des actions :

Les actions nouvelles porteront jouissance à partir du **1^{er} janvier 2009**.

 (*) L'AGE du 05/08/2009 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action de 10 dinars à 1 dinar.

OFFRE A PRIX FERME - OPF -

4- Prix de l'offre :

Pour la présente offre, le prix de l'action de la société « Les Ciments de Bizerte » a été fixé à **11,500 dinars** et ce, tous frais, commissions, courtages et taxes compris.

5- Etablissements domiciliataires :

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions de la société « Les Ciments de Bizerte » exprimées dans le cadre de la présente offre.

La somme relative à l'augmentation de capital sera versée au compte indisponible n°03 135 120 0321 046237 68 ouvert auprès de la Banque Nationale Agricole Succursale de Tunis.

6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres :

L'opération proposée porte sur une offre à prix ferme de 8 809 460 actions nouvelles émises à l'occasion de l'augmentation du capital réservée au public, soit 20% du capital social après réalisation de l'augmentation telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 05/08/2009.

Les actions offertes dans le cadre de la présente offre à prix ferme seront réparties en cinq catégories :

- ❖ **Catégorie A** : 60% des actions offertes, soit 5 285 676 actions, seront réservées aux institutionnels privés tunisiens autres que les OPCVM (banques, assurances, SICAF, SICAR et les caisses de retraite) sollicitant au plus 2 202 364 actions, soit 5% du capital social après augmentation ;
- ❖ **Catégorie B** : 15% des actions offertes, soit 1 321 419 actions, seront réservées aux OPCVM privés tunisiens (SICAV et FCP) ;
- ❖ **Catégorie C** : 20% des actions offertes, soit 1 761 892 actions, seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes sollicitant au minimum 101 actions et au plus 220 236 actions soit 0,5% du capital social après augmentation ;
- ❖ **Catégorie D** : 4% des actions offertes, soit 352 378 actions, seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes sollicitant au minimum 10 actions et au maximum 100 actions ;
- ❖ **Catégorie E** : 1% des actions offertes, soit 88 095 actions, seront réservées au personnel de la Société « Les Ciments de Bizerte ».

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandée et l'identité complète du souscripteur.

L'identité complète du souscripteur comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom et le numéro de la carte d'identité nationale ;
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que le numéro de la carte d'identité nationale du père ou du tuteur légal ;
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce ;
- Pour les institutionnels : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les Fonds Communs de Placement (FCP), il y a lieu d'indiquer l'identification des gestionnaires suivie de la dénomination du FCP. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR.

Toute demande de souscription ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

OFFRE A PRIX FERME - OPF -

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à dix (10) actions ni supérieur à 0,5% du capital social, soit 220 236 actions pour les non institutionnels et 5% du capital social, soit 2 202 364 actions pour les institutionnels. En tout état de cause, la quantité demandée par demande de souscription doit respecter la quantité minimale et maximale par catégorie.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes de souscription reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) demandes de souscription à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration dûment signé et légalisé ;
- Un nombre de demandes de souscription équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription, toutes catégories confondues, déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse. En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première par le temps sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées précédemment. L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

7- Modalités de paiement du prix :

Pour la présente offre, le prix de l'action de la société « Les Ciments de Bizerte » a été fixé à **11,500 dinars** et ce, tous frais, commissions, courtages et taxes compris.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordre désirant souscrire à des actions de la Société Les Ciments de Bizerte dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande de souscription, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au souscripteur dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

8- Mode de répartition des titres :

Les actions offertes seront réparties en cinq catégories

- ❖ 60% pour la catégorie A « les institutionnels privés tunisiens autres que les OPCVM », soit 5 285 676 actions,
- ❖ 15% pour la catégorie B « les OPCVM privés tunisiens », soit 1 321 419 actions,
- ❖ 20% pour la catégorie C « les personnes physiques et/ou morales tunisiennes sollicitant au minimum 101 actions et au plus 220 236 actions », soit 1 761 892 actions,
- ❖ 4% pour la catégorie D « les personnes physiques et/ou morales tunisiennes sollicitant au minimum 10 actions et au maximum 100 actions », soit 352 378 actions,
- ❖ 1% pour la catégorie E « le personnel de la Société Les Ciments de Bizerte », soit 88 095 actions.

OFFRE A PRIX FERME - OPF -

Le mode de satisfaction des demandes de souscription se fera de la manière suivante :

- **Pour les catégories A, B, C et E** : les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation de chaque catégorie, déterminé par le rapport quantité offerte/quantité demandée et retenue.
Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement
- **Pour la catégorie D** : les demandes de souscription seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie A puis à la catégorie B puis à la catégorie C puis à la catégorie D puis à la catégorie E.

9- Transmission des demandes et centralisation :

Les intermédiaires en Bourse établissent, par catégorie, les états de demandes de souscription reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettront à la BVMT les états de demandes de souscription selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

10-Ouverture des plis et dépouillement :

Les états relatifs aux demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT et de la BNA Capitaux - intermédiaires en Bourse introducteur, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet.

11-Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription, le résultat de l'offre fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'offre et, en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire, le nombre de titres attribué, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes de souscription seront frappées.

12-Règlement des capitaux et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaîtra une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes de souscription retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Les actions anciennes de la société « Les Ciments de Bizerte » sont inscrites sur les comptes de la STICODEVAM depuis le 23/07/2009 sous le code ISIN TN0007350010.

Les actions de la société seront prises en charge par la STICODEVAM à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire. Ainsi, les opérations de règlement et de livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par la BNA Capitaux - intermédiaire en Bourse.

13- Cotation des titres :

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié sur le bulletin officiel de la BVMT.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'après l'accomplissement des formalités juridiques de l'augmentation du capital. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis sur le bulletin officiel de la BVMT.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme –OPF– et d'admission au marché principal de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro 09-0663 du 24 août 2009, sera incessamment mis à la disposition du public auprès de la société « Les Ciments de Bizerte », de la BNA Capitaux - intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, auprès de tous les autres intermédiaires en Bourse et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 07 SEPTEMBRE 2009

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,238%		
TN0008002305	BTCT 52 semaines 27/10/2009		4,240%	
TN0008002313	BTCT 52 semaines 24/11/2009		4,241%	
TN0008002321	BTCT 52 semaines 02/03/2010		4,245%	
TN0008002347	BTCT 52 semaines 06/04/2010		4,247%	
TN0008000044	BTA 10 ans " 6,75% 12 Avril 2010 "		4,247%	1 014,056
TN0008002354	BTCT 52 SEMAINES 11/05/2010		4,248%	
TN0008002362	BTCT 52 SEMAINES 08/07/2010		4,251%	
TN0008002370	BTCT 52 SEMAINES 10/08/2010		4,252%	
TN0008002388	BTCT 52 SEMAINES 07/09/2010	4,253%		
TN0008000283	BTA 2 ans "4,3% août 2011"	4,301%		999,908
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,344%	1 038,153
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"		4,414%	1 018,279
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,455%	1 060,094
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,491%	1 122,069
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,508%	1 159,030
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,549%	1 115,006
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"	4,626%		1 033,872
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		4,711%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,819%	1 123,184
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,025%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"	5,061%		1 031,920
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		5,520%	1 122,681

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

DESIGNATION DES OPCVM	GESTIONNAIRE	DATE DE DETACHEMENT DU DERNIER DIVIDENDE	VALEUR LIQUIDATIVE du 04/09/2009	VALEUR LIQUIDATIVE du 07/09/2009	PLUS OU MOINS VALUE DEPUIS LE 31/12/2008	
					EN DINARS	EN %
SICAV OBLIGATAIRES						
TUNISIE SICAV	Tunisie Valeurs	*S.C	129,223	129,254	3,694	2,94%
SICAV RENDEMENT	SBT	31/03/2009	101,995	102,022	*** 2,413	2,33%
ALYSSA SICAV	UBCI Finance	22/05/2009	100,962	100,989	*** 2,924	2,86%
AMEN PREMIERE SICAV	Amen Invest	24/03/2009	103,393	103,425	*** 2,696	2,57%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA Capitaux	27/04/2009	102,861	102,895	*** 2,983	2,85%
SICAV TRESOR	BIAT Asset Management	14/04/2009	103,008	103,020	*** 2,896	2,76%
SICAV L'EPARGNANT	STB Manager	25/05/2009	101,777	101,808	*** 2,843	2,75%
SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB BH	13/05/2009	101,365	101,398	*** 2,824	2,74%
INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	17/04/2009	104,927	104,957	*** 2,979	2,80%
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	29/05/2009	103,193	103,224	*** 2,877	2,74%
SANADETT SICAV	AFC	23/04/2009	106,963	106,994	*** 3,375	3,12%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	07/05/2009	102,220	102,230	*** 2,954	2,84%
GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	15/05/2009	101,995	102,022	*** 2,830	2,74%
MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	CGF	27/05/2009	104,947	104,973	*** 2,886	2,72%
CAP OBLIGATAIRE SICAV	COFIB Capital Finances	18/05/2009	102,971	103,006	*** 2,833	2,71%
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	02/04/2009	104,930	104,958	*** 2,932	2,77%
SICAV AXIS TRESORERIE	AXIS Gestion	27/05/2009	105,537	105,566	*** 3,112	2,92%
SICAV ENTREPRISE	Tunisie Valeurs	29/05/2009	103,247	103,274	*** 2,853	2,74%
AMEN TRESOR SICAV	Amen Invest	19/03/2009	103,830	103,862	*** 2,913	2,76%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	FPG	14/04/2009	102,878	102,889	*** 2,843	2,72%
TUNISO EMIRATIE SICAV	Auto Gérée	02/06/2009	101,663	101,690	*** 3,405	3,30%
FINA O SICAV	FINACORP	04/05/2009	103,427	103,456	*** 3,526	3,40%
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART Asset Management	25/06/2009	102,861	102,891	*** 2,575	2,49%
AL HIFADH SICAV	TSI	15/04/2009	103,103	103,130	*** 2,702	2,67%
POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	-	101,728	101,756	1,756	1,76%
FCP OBLIGATAIRES						
FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	*S.C	** 1,167	1,168	0,028	2,46%
FCP SALAMETT CAP	AFC	*S.C	11,130	11,133	0,300	2,77%
FCP SALAMETT PLUS	AFC	21/04/2009	10,275	10,278	*** 0,274	2,63%
AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	28/05/2009	** 100,791	100,861	*** 2,931	2,84%
FCP SECURAS	STB Manager	14/05/2009	101,031	101,056	*** 2,256	2,20%
FCP AXIS AAA	AXIS Gestion	-	103,484	103,521	3,051	3,04%
SICAV MIXTES						
SICAV PLUS	Tunisie Valeurs	*S.C	42,715	42,719	1,228	2,96%
SICAV AMEN	Amen Invest	*S.C	30,961	30,971	0,808	2,68%
SICAV BNA	BNA Capitaux	27/04/2009	87,773	87,865	*** 14,747	20,03%
ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	29/05/2009	128,139	128,624	*** 27,061	26,26%
ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	29/05/2009	1 264,536	1 269,351	*** 253,874	24,54%
SICAV L'INVESTISSEUR	STB Manager	20/05/2009	70,484	70,588	*** 10,879	17,74%
SICAV PROSPERITY	BIAT Asset Management	14/04/2009	102,181	102,652	*** 6,615	6,60%
ARABIA SICAV	AFC	23/04/2009	67,178	67,171	*** 10,445	18,07%
SICAV BH PLACEMENT	SIFIB BH	18/05/2009	47,082	47,011	*** 4,005	9,01%
SICAV AVENIR	STB Manager	22/05/2009	54,901	54,871	*** 6,766	13,63%
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI Finance	22/05/2009	98,140	98,265	*** 5,263	5,55%
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI Finance	22/05/2009	101,936	102,105	*** 9,007	9,50%
SICAV SECURITY	COFIB Capital Finances	18/05/2009	14,761	14,758	*** 1,825	13,67%
UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI Finance	22/05/2009	89,952	90,188	*** 16,174	21,77%
SICAV CROISSANCE	SBT	31/03/2009	234,306	235,491	*** 48,615	25,38%
SICAV OPPORTUNITY	BIAT Asset Management	14/04/2009	111,337	111,811	*** 7,438	6,89%
STRATEGIE ACTIONS SICAV	SMART Asset Management	29/05/2009	1 724,770	1 721,427	*** 295,017	20,56%
FCP MIXTES						
FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS Gestion	-	** 1 875,075	1 885,554	262,655	16,18%
MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	18/05/2009	** 153,126	154,303	*** 15,150	10,75%
MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	18/05/2009	** 139,959	140,707	*** 9,040	6,77%
MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	18/05/2009	** 126,132	126,715	*** 7,154	5,82%
FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	*S.C	** 1,839	1,859	0,340	22,38%
FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	*S.C	** 1,567	1,581	0,232	17,20%
MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	18/05/2009	** 8 640,210	8 751,849	*** 879,903	11,14%
FCP IRADETT 20	AFC	21/04/2009	11,342	11,339	*** 0,670	6,11%
FCP IRADETT 50	AFC	21/04/2009	12,102	12,100	*** 0,803	6,94%
FCP IRADETT 100	AFC	21/04/2009	15,357	15,356	*** 2,491	19,07%
FCP IRADETT CEA	AFC	21/04/2009	14,434	14,453	*** 2,831	23,71%
FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	BIAT Asset Management	14/04/2009	** 116,540	117,365	*** 19,792	19,65%
FCP BNAC PROGRES	BNA Capitaux	26/08/2009	** 115,976	114,991	*** 15,598	15,42%
FCP BNAC CONFIANCE	BNA Capitaux	26/08/2009	** 113,568	112,732	*** 10,195	9,80%
FCP VALEURS CEA	Tunisie Valeurs	29/05/2009	16,244	16,267	*** 3,352	25,61%
FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	Alliance Asset Management	-	** 1 126,525	1 128,000	76,791	7,31%
FCP VALEURS SERENITE 2013	Tunisie Valeurs	*S.C	** 6 089,117	6 089,847	754,811	14,15%
AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	28/05/2009	** 112,707	112,977	*** 6,847	6,10%
AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	28/05/2009	** 109,873	110,808	*** 11,563	11,19%
FCP FINA 60	FINACORP	*S.C	** 1 078,423	1 080,579	69,804	6,91%
FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS Gestion	*S.C	129,423	129,850	27,301	26,62%
FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS Gestion	*S.C	571,127	573,193	103,466	22,03%
FCP KOUNOUZ	TSI	*S.C	127,708	128,761	19,920	18,30%
FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB Manager	15/05/2009	113,868	114,147	*** 19,199	19,79%
FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	*S.C	111,411	111,359	11,035	11,00%
FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	*S.C	108,502	108,624	8,268	8,24%
FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	*S.C	104,442	104,545	4,161	4,15%
FCP SECURITE	BNA Capitaux	*S.C	** 107,658	107,837	7,514	7,49%
FCP OPTIMA	SIFIB BH	*S.C	** 108,210	108,181	8,368	8,38%
AIRLINES FCP VALEURS CEA	Tunisie Valeurs	*S.C	** 11,774	11,857	1,857	18,57%
FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	*S.C	** 102,185	102,615	2,615	2,61%
FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	-	101,651	101,615	1,615	1,61%
AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	-	** 10,268	10,308	0,308	3,08%
FCP VALEURS QUIETUDE 2014	Tunisie Valeurs	*S.C	** 5 109,587	5 109,908	109,908	2,20%
ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	-	10,229	10,259	0,259	2,59%
MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	-	** 105,728	105,970	5,970	5,97%
FCP SMART EQUITY	SMART Asset Management	-	-	1 000,171	0,171	0,02%

* S.C. :SICAV de type Capitalisation ** V.L. Calculée hebdomadairement *** Plus ou moins value ajustée en fonction des dividendes distribués

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

IMPRIMERIE

**du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

Le Président du CMF :

Mr. Mohamed Ridha CHALGHOU

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la société « Comptoir National du Plastique » et la « Société Hôtelière et Touristique - LE MARABOUT- ainsi que les OPCVM « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT », « FCP VALEURS QUIETUDE 2014 », « ATTIJARI FCP CEA », « MAC EPARGNE ACTIONS FCP » et « FCP SMART EQUITY », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE

I-1 Marché Principal

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Chargaia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Noura -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1080 Tunis	71 238 000
7. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	95, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 849 400
8. Banque de l'Habitat "BH"	21, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 785 277
9.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
10. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
11. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
12. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Noura -1001 TUNIS-	71 831 200
13. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
14. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis- Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 336 655
15.Electrostar		71 396 222
16.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelleville - 1082 TUNIS -	71 843 511
17.El Wifack Leasing	Avenue Habib Bourguiba –Médénine 4100 BP 356	75 643 000
18. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
19. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
20. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Zone Industrielle BP. N°7 2013 Ben Arous	71 381 688
21. Palm Beach Hotels Tunisia "PBHT"	Rue Jean Jacques Rousseau, Immeuble Babel Bloc C, 5 ^{ème} étage -1073 Montplaisir-	71 848 966
22. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
23.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	
24. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
25. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	5, route de l'hôpital militaire -1005 TUNIS-	71 206 394
26. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	42, rue Ibn Charaf -1002 TUNIS-	71 789 733
27. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
28. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de laTerre, Centre Urbain Nord 1080 Tunis	71 766 900
29. Société Frigorifique et Brasserie de Tunis "SFBT"	5, route de l'hôpital militaire -1005 TUNIS-	71 896 447
30. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
31. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
32. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques -SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
33. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
34. Société Magasin Général "SMG"	24, avenue de France -1000 TUNIS-	71 321 058
35. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	Rue Larbi Zarrouk -2014 MEGRINE-	71 432 599
36. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
37. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Noura -1001 TUNIS-	71 340 477
38. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard du 7 Novembre 1987 -2035 TUNIS-	70 837 000
39. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
40. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Chargaia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
41. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	5, rue 8603, Z.I la Chargaia I	71 770 300
42. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
43. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
44. Tunisie Lait	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
45. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000

46. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
47. TUNINVEST SICAR	Immeuble IRIS -2045 LES BERGES DU LAC-	71 862 311
48. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
49. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
2.SERVICOM	Cité Ishbilila , route de Tunis 3100 Kairouan	77 273 459

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
2. Amen Lease	124, avenue de la liberté -1002 TUNIS-	71 841 322
3. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 965 400
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building Les Berges du Lac -2045 TUNIS-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	71 197 820
7. Assurances Mutuelle Ittihad	15, rue de Mauritanie -1002 TUNIS-	71 784 544
8.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
9.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	Avenue Mohamed V, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 785 049
10. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue 8365 cité Ennassim, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 890 355
11. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
12. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
13. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
14. Beit Ettamwil Tounsi Saoudi "Best Bank"	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
15. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	12, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 355 022
16. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
17. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba 1001 TUNIS-	71 333 400
18. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
19. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue 8006, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 783 000
20.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
21. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
22. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
23. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
24. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
27. Les Assurances des Crédits Commerciaux - Assurcrédit -	7, rue 8010 Montplaisir - 1002 TUNIS -	71 891 065
28. Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
29. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
30. Modern Leasing	11, avenue Keireddine Pacha 1002 Tunis Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk	71 845530
31. Palm Beach Palace Jerba	4128 DJERBA-	75 653 621
32. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
33. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisirs Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
34. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
35. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
36. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 233 222
37. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
38.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
39. Société de Promotion Economique de Bizerte "PROMECO"	Place de l'Union du Maghreb Arabe Bizerte	

40. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
41. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
42. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE- Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-	75 642 628
43. Société de services des Huileries		74 624 424
44. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	71 718 332
45. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
46. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 SOUSSE- Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49	-
47. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	3000 SFAX-	73 221 910
48. Société d'Investissements Hôtelières El Mouradi « SIHM »	Hôtel El Mouradi, BP N°48, Z. Touristique El Kantaoui 4089 Hammam Sousse Hôtel El Mouradi, Z. Touristique El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	73 246 355
49. Société d'Investissements Hôtelières " Jerba Menzel "	Hôtel El Mouradi BP 48, port El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	73 246 355
50. Société d'Investissement Touristique du Sahel - SITS - " Hôtel Skanes Beach "	Hôtel Palma Djerba, BP 245 -4116 AGHIR MIDOUN/DJERBA-	75 750 830
51. Société Djerba Aghir		
52. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul Centre Nawrez, rue Lac Lemon, bloc B, App 2-2 2045 Les du Lac-Tunis	71 960 530
53. Société Financière d'Investissement "SOFI SICAF"		75 238 353
54. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	71 432 599
55. Société Générale des Supermarchés TOUTA	1, Rue Larbi Zarrouk -2014 MEGRINE-	72 675 998
56. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis- Hôtel El Mouradi BP 48 El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	73 246 355
57. Société Hôtelière El Kantaoui "Palm Marina"	Rue Abdelhamid EL KADHI -4000 SOUSSE- Zone touristique, El Kantaoui, BP 48 -4089 HAMMAM SOUSSE-	73 226 699
58. Société Hôtelière SAMARA		73 246 355
59. Société Hôtelière Mouradi Golf	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
60. Sté Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
61. Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
62. Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
63. Société Hôtelière & Touristique Syphax	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanes Monastir	73 521 200
64. Société Hôtelière KURIAT Palace	Route touristique -4000 SOUSSE - BP 48, Hôtel El Mouradi Port El Kantaoui - Hammam- Sousse-	73 242 170
65. Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA		73 246 355
66. Société Immobilière et Touristique de Tunisie "Hôtel Mouradi Africa"	Route de Gabès Km 2 -3018 SFAX-	74 246 190
67. Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 475 267
68. Société Industrielle de Textile "SITEX"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
69. Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 240 337
70. Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	7, rue du Tourcoing 1000 Tunis	71 347 585
71. Société La Glace	Route du Kef , Km 5,6 -2011 DEN DEN-	71 647 500
72. Société Maille Club	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73. Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
74. Société Panobois	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75. Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue des Martyrs -3000 SFAX- Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 298 838
76. Société Régionale d'Importation et d'Exportation		74 223 483
77. Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Hôtel Club Venus 8050 Hammamet	72 227 211
78. Société Soleil d'Hammamet " Hôtel Club Venus "	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse Hôtel El Mouradi, BP N°48, Zone Touristique El Kantaoui -4089 Hammam Sousse-	73 348 250
79. Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"		73 246 355
80. Société Touristique El Mouradi -STM -	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81. Société Touristique du Cap Bon "STCB"	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82. Société Touristique SANGHO Zarzis	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	
83. Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 800 482
84. Société Tunisienne d'Assurances Vie & de Capitalisation "AMINA"	11, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 840 900
85. Société d'Assurances "SALIM"	25, rue Belhassen Ben Châabane -1005 EL OMRANE-	71 899 648
86. Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"	Avenue Mohamed V, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 891 011
87. Société Tunisienne de Réassurance "TUNIS RÉ"	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88. Société Tunisienne d'Habillement Populaire	Z.I. Sidi Abdelhamid- 4003 Sousse	
89. Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"		

90.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	71 718 233
93.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
94. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS- Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 - 1080 TUNIS-	70 132 010
95.Tunisian Qatari Bank "TQB" (ex BTQI)		71 713 555
96. UBCI Leasing	39, avenue du 10 Décembre, El Menzah IV -1004 TUNIS-	71 231 333

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

Dénomination sociale	Gestionnaire	Tél.
1. AIRLINES FCP VALEURS CEA	17, rue de Jérusalem -1002 Tunis-	71 786 824
2. AL AMANAH EQUITY FCP	Immeuble GAT 92-94 Avenue Hédi Chaker 1002 Tunis	71 788 870
3. AL AMANAH ETHICAL FCP	Immeuble GAT 92-94 Avenue Hédi Chaker 1002 Tunis	71 788 870
4. AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	Immeuble GAT 92-94 Avenue Hédi Chaker 1002 Tunis	71 788 870
5. AL AMANAH PRUDENCE FCP	Immeuble GAT 92-94 Avenue Hédi Chaker 1002 Tunis	71 788 870
6. ALYSSA SICAV	3, rue Jenner, Place d'Afrique 1002 Tunis Belvédère	71 848 230
7. AI HIFADH SICAV	32, rue Hédi Karray – Immeuble STUSID 2080 Tunis	71 718 241
8. AMEN PREMIERE SICAV	150, avenue de la Liberté -1002 Tunis -	71 785 725
9. ARABIA SICAV	4, rue 7036 Menzah IV -1004 Tunis- Résidence OMAR- BLOC A 2ème étage Montplaisir Ennassim - 1073 Tunis	71 238 019
10. ATTIJARI FCP CEA		71 843 655
11. Attijari Obligataire SICAV	Résidence OMAR- BLOC A 2ème étage Montplaisir Ennassim - 1073 Tunis	71 842 751
12. Attijari SICAV Placements	Résidence OMAR- BLOC A 2ème étage Montplaisir Ennassim - 1073 Tunis	71 842 751
13. Attijari Valeurs SICAV	Résidence OMAR- BLOC A 2ème étage Montplaisir Ennassim - 1073 Tunis	71 842 751
14. Cap Obligataire SICAV	25 rue du Docteur Calmette Mutuellevillel-1002 Tunis	71 840 253
15. FCP AXIS AAA	67, Avenue Mohamed V – 1002 Tunis	71 846 140
16. FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	67, Avenue Mohamed V – 1002 Tunis	71 846 140
17. FCP AXIS Capital protégé	67, Avenue Mohamed V – 1002 Tunis	71 846 140
18. FCP AXIS TUNISIE INDICE	67, Avenue Mohamed V – 1002 Tunis	71 846 140
19. FCP BIAT Epargne Actions	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 Tunis	71 340 733
20. FCP BNAC CONFIANCE	27 Bis Rue du Liban Lafayette 1002 Tunis	71 788 228
21. FCP BNAC PROGRES	27 Bis Rue du Liban Lafayette 1002 Tunis	71 788 228
22. FCP Capitalisation et garantie	25 rue du Docteur Calmette Mutuellevillel-1002 Tunis	71 840 253
23. FCP CEA MAXULA	Rue du Lac Lémam. Centre NAWREZ -BLOC B6-bureau 2.2- Les berges du Lac 2045 Tunis	71 960 530
24. FCP IRADETT 100	4, rue 7036 Menzah IV -1004 Tunis-	71 238 019
25. FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	34, Rue Hédi Karray 1004 El Menzah IV	71 232 899
26. FCP FINA 60	Angle de la rue du Lac Lochness et de la rue du Lac Windemere - Les Berges du Lac	71789054
27. FCP IRADETT 50	4, rue 7036 Menzah IV -1004 Tunis-	71 238 019
28. FCP IRADETT 20	4, rue 7036 Menzah IV -1004 Tunis-	71 238 019
29. FCP IRADETT CEA	4, rue 7036 Menzah IV -1004 Tunis-	71 238 019
30. FCP KOUNOUZ	32, rue Hédi Karray – Immeuble STUSID 2080 Tunis	71 718 233
31. FCP MAGHREBIA Dynamique	Boulevard 7 novembre – Imm Maghrebria – Tour A – BP66	71 941 385
32. FCP MAGHREBIA Modéré	Boulevard 7 novembre – Imm Maghrebria – Tour A – BP66	71 941 385
33. FCP MAGHREBIA Prudence	Boulevard 7 novembre – Imm Maghrebria – Tour A – BP66	71 941 385
34. FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	Rue du Lac Lémam. Centre NAWREZ -BLOC B6-bureau 2.2- Les berges du Lac 2045 Tunis	71 960 530
35. FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBRE	Rue du Lac Lémam. Centre NAWREZ -BLOC B6-bureau 2.2- Les berges du Lac 2045 Tunis	71 960 530
36. FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	Rue du Lac Lémam. Centre NAWREZ -BLOC B6-bureau 2.2- Les berges du Lac 2045 Tunis	71 960 530
37. FCP MAXULA STABILITY	Rue du Lac Lémam. Centre NAWREZ -BLOC B6-bureau 2.2- Les berges du Lac 2045 Tunis	71 960 530
38. FCP OPTIMA	27 Bis Rue du Liban Lafayette 1002 Tunis	71 788 228
39. FCP SALAMETT CAP	4, rue 7036 Menzah IV -1004 Tunis-	71 238 019

40. FCP SALAMETT PLUS	4, rue 7036 Menzah IV -1004 Tunis-	71 238 019
41. FCP SECURAS	34, Rue Hédi Karray 1004 El Menzah IV	71 232 899
42. FCP SECURITE	27 Bis Rue du Liban Lafayette 1002 Tunis	71 788 228
43. FCP SMART EQUITY	4 Bis, Rue Amine Abassi, 1002, Tunis	
44. FCP Valeurs CEA	17, rue de Jérusalem -1002 Tunis-	71 786 824
45. FCP VALEURS QUIETUDE 2014	17, rue de Jérusalem -1002 Tunis-	
46. FCP VALEURS SERENITE 2013	17, rue de Jérusalem -1002 Tunis-	71 786 824
47. FINA O SICAV	Angle de la rue du Lac Lochness et de la rue du Lac Windemere - Les Berges du Lac Rue du Lac Constance	71789054
48. Fidelity Obligation SICAV	Green Center – Bloc C 2 ^{ème} étage Les Berges du Lac	71 964 102
49. Général Obligataire SICAV	16, Avenue Jean Jaurès - 1000 Tunis	71 252 044
50. Internationale Obligataire SICAV	1, rue Kamel Attaturk -1000 Tunis-	71 349 710
51. MAC CROISSANCE FCP	Rue du Lac Constance Green Center – Bloc C 2 ^{ème} étage Les Berges du Lac	71 964 102
52. MAC EQUILIBRE FCP	Rue du Lac Constance Green Center – Bloc C 2 ^{ème} étage Les Berges du Lac	71 964 102
53. MAC EPARGNANT FCP	Rue du Lac Constance Green Center – Bloc C 2 ^{ème} étage Les Berges du Lac	71 964 102
54. MAC EPARGNE ACTIONS FCP	Rue du Lac Constance Green Center – Bloc C 2 ^{ème} étage Les Berges du Lac	
55. MAC EXCELLENCE FCP	Green Center – Bloc C 2 ^{ème} étage Les Berges du Lac Rue du Lac Léمام. Centre NAWREZ -BLOC B6-bureau 2.2- Les berges du Lac 2045 Tunis	71 964 102
56. MAXULA INVESTISSEMENT SICAV		71 960 530
57. Millenium Obligataire SICAV	Immeuble GAT 92-94 Avenue Hédi Chaker 1002 Tunis	71 788 870
58. Placement Obligataire SICAV	27 Bis Rue du Liban Lafayette 1002 Tunis	71 788 228
59. POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	La Poste Tunisienne, rue Hédi Nouira -1030- Tunis	71 848 230
60. SANADETT SICAV	4, rue 7036 Menzah IV -1004 Tunis-	71 238 019
61. SICAV AMEN	150, avenue de la Liberté -1002 Tunis-	71 790 512
62. SICAV AMEN TRESOR	150, avenue de la Liberté -1002 Tunis-	71 790 512
63. SICAV AVENIR	34 Rue Hédi Karray El Menzah IV -1004 Tunis-	71 232 899
64. SICAV AXIS trésorerie	67, Avenue Mohamed V – 1002 Tunis	71 846 140
65. SICAV BH Obligataire	1 Rue 8000, angle 11 Av.Kheireddine Pacha 1002 TUNIS	71 848 819
66. SICAV BH PLACEMENT	1 Rue 8000, angle 11 Av.Kheireddine Pacha 1002 TUNIS	71 848 429
67. SICAV BNA	27 Bis Rue du Liban Lafayette 1002 Tunis	71 788 228
68. SICAV Croissance	2, rue de Turquie -1001 Tunis	71 332 188
69. SICAV Entreprise	17, rue de Jérusalem -1002 Tunis-	71 786 824
70. SICAV L'EPARGNANT	34 Rue Hédi Karray El Menzah IV -1004 Tunis-	71 718 000
71. SICAV L'INVESTISSEUR	34 Rue Hédi Karray El Menzah IV -1004 Tunis-	71 718 000
72. SICAV OPPORTUNITY	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 Tunis-	71 351 398
73. SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 Tunis	71 131 910
74. SICAV PLUS	17, rue de Jérusalem -1002 Tunis-	71 786 824
75. SICAV PROSPERITY	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 Tunis-	71 340 733
76. SICAV Rendement	2, rue de Turquie -1001 Tunis-	71 332 188
77. SICAV SECURITY	25 rue du Docteur Calmette Mutuellevillel-1002 Tunis	71 840 253
78. SICAV Trésor	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 Tunis-	71 351 398
79. Stratégie actions SICAV	4 bis, Rue Amine El Abassi 1002 - Tunis	71 788 602
80. TUNISO EMIRATIE SICAV	5 bis, Rue Mohamed Badra 1002 - Tunis	71 794 176
81. Tunisie SICAV	17, rue de Jérusalem -1002 Tunis-	71 786 824
82. UBCI Univers Actions SICAV	3, rue Jenner, Place d'Afrique 1002 Tunis Belvédère	71 848 230
83. Union Financière HANNIBAL SICAV	3, rue Jenner, Place d'afrique 1002 Tunis Belvédère	71 848 230
84. Union Financière Salammbô SICAV	3, rue Jenner, Place d'afrique 1002 Tunis Belvédère	71 848 230
85. Univers Obligations SICAV	11, rue Abderr.Azzam-CPX Kheireddine Pacha - 1002 Tunis-	71 843 655

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.